

Quimper Cornouaille Développement,

Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de Cornouaille

3, rue Pitre Chevalier

CS 40002

29018 Quimper cedex

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 2 novembre 2010 à 14 heures, les membres du conseil d'administration de l'agence se sont réunis à l'hôtel de ville et d'agglomération de Quimper, salle du conseil.

Le conseil est introduit par M. Bernard Poignant, président.

Le secrétariat de séance est assuré, en l'absence excusée de M. Jean-François Garrec, secrétaire de l'association, par M. Marc Andro, vice-président délégué.

Il est constaté que 14 membres sur 22 sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- lalys, démarche de préfiguration d'un pôle aliment: complément au programme partenarial 2010, appel à consultants et prise en compte budgétaire ;
- Programme partenarial pour 2011 : premières orientations ;
- Rapprochement entre Agence et Pays de Cornouaille : point de la démarche en cours ;
- Questions diverses.

lalys, démarche de préfiguration d'un pôle aliment :

Le dossier est présenté par M. Laurent Bruchon, directeur adjoint de l'Agence en charge du développement économique.

Dans le cadre du programme partenarial et en réponse en particulier à une attente de Quimper Communauté, l'Agence a pris en charge, à l'échelle cornouaillaise, sous le nom de projet lalys et sous contrôle du comité de stratégie économique de l'Agence, la conduite des réflexions de préfiguration d'un pôle aliment visant à la fois les professionnels de l'aliment et le grand public.

Les travaux 2010 consistent en de la mobilisation d'acteurs et du référencement d'expériences comparables pour l'aspect grand public effectués par l'Agence assistée de M. Perroud (personnalité

qualifiée) et Mme Verriest (asso. Aux goûts du jour), et peuvent être estimés à un budget de 75 000 € compensé par une subvention complémentaire de Quimper Communauté.

M. Bernard Poignant précise que cette démarche fait l'objet en parallèle d'une approche de l'ensemble des partenaires institutionnels et notamment de la région qui sera rencontrée avant la fin de l'année.

En l'absence d'autres observations,

Le conseil d'administration : retient l'intégration de cette démarche de préfiguration en déclinaison du programme partenarial 2010, valide l'attribution exceptionnellement *intuitu personae* des missions de consultants nécessaires au lancement des réflexions et à la mobilisation initiale des acteurs, enfin complète le budget 2010 à hauteur de 75 000 € en recettes et dépenses comme exposé ci-dessus.

Sans opposition, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Programme partenarial 2011, premières orientations :

Le dossier est présenté par M. Ronan Marcel, directeur de l'Agence.

Dans la continuité du programme partenarial constitutif du dossier de création de l'Agence, il convient maintenant d'engager la préparation du programme de travail pour 2011.

Cette démarche se traduit par une rencontre individuelle des membres adhérents de l'Agence et ces premières orientations du conseil d'administration, avant une évaluation des travaux au regard des capacités et du budget de l'Agence et un échange en comité de préparation du programme (pm : composé des techniciens concernés), pour une présentation à l'approbation finale en février 2011.

Du rapport d'orientations ici présenté et des partenaires déjà rencontrés, il ressort à ce stade et pour l'essentiel les grandes priorités et attentes suivantes :

- La dynamique économique cornouaillaise (pôle aliment...) et la mise en réseau des développeurs ;
- L'enjeu central des suites du schéma directeur d'aménagement numérique ;
- L'observation en matière d'habitat et le soutien à la définition des programmations ;
- Un travail sur les formes urbaines, la manière d'habiter et l'armature urbaine ;
- La mise en réseau des chargés de SCoT et d'habitat ;
- Un travail sur les déplacements et mobilités, ainsi que sur la logistique ;
- Un travail sur le littoral et la maritimité ;
- Une intégration des activités du pays pour un lieu unique Cornouaille ;

- Les attentes de l'Etat sur un rôle d'animation de l'Agence, le pilotage inter-SCoTs et la déclinaison du programme selon les items de la convention cadre nationale (maîtrise de l'urbanisation et renouvellement urbain, offre de logements adaptés, place de la nature en ville, mobilité durable et outils d'observation partagés).

M. François Martin, représentant l'Etat, informe le conseil d'administration de l'agrément que le ministère vient d'accorder à l'Agence, invitant notamment à formaliser la demande de subvention 2010, et confirme par ailleurs les attentes de l'Etat en termes de contenu du programme de travail.

M. Bernard Poignant indique que la région a également voté favorablement sur son adhésion à l'Agence lors de sa dernière séance plénière, son attente de travail inter-agences pour 2011 portant sur l'armature urbaine bretonne.

En l'absence d'autres observations,

Le conseil d'administration : confirme les premières orientations et la méthode de préparation du projet de programme en vue d'une présentation pour vote en février 2011.

Sans opposition, cet avis est prononcé à l'unanimité.

Point de la démarche de rapprochement Agence – Pays de Cornouaille :

Le dossier est présenté par M. Ronan Marcel.

La démarche en cours, menée avec l'aide d'un consultant et consistant à définir un rapprochement opérationnel et institutionnel entre le Pays de Cornouaille et l'Agence, a permis de faire le point sur les activités et leurs conditions de réalisation et en est actuellement au pilotage de la démarche de rapprochement.

En substance, Agence et Pays ont des activités relevant bien des mêmes registres de l'aménagement stratégique et du développement durable à la même échelle cornouaillaise, avec cependant des nuances dans leurs profils institutionnels, l'Agence étant une structure d'ingénierie commune à ses membres et le Pays une structure de mutualisation et de représentation des collectivités du territoire.

La démarche en cours souligne :

- La nécessité d'unité managériale, d'équipes intégrées et de locaux sur site unique ;
- Le maintien aux côtés de l'Agence de la structure GIP jusqu'à son terme de 2013 ;
- La continuité des contributions mais en versant l'ensemble directement à l'Agence ;
- La gestion coordonnée des instances en respectant la gouvernance propre à chaque activité.

Après cette information des conseils de l'Agence et du Pays, les décisions reviendront devant les conseils le 16 décembre et la mise en œuvre se fera début 2011.

M. François Martin informe qu'au niveau de l'Etat, et au-delà du maintien du pays pour les besoins de la contractualisation, l'avis est demandé au ministère au regard de la bonne compatibilité avec la qualité d'agence d'urbanisme.

M. Ronan Marcel souligne que ce regroupement, tout en étant bien dans la logique d'un projet d'agence d'urbanisme, implique que soit par ailleurs renforcé le pilier proprement urbanisme de l'Agence et de son programme de travail.

M. Marc Andro signale, à propos du pilier énergie, qu'à l'occasion du récent colloque de la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme), le président Rossinot a insisté en présence du représentant du ministère pour que les agences se saisissent des questions d'énergie et les intègrent à leurs activités. Toutes les activités Pays, projet de territoire, tourisme mais aussi énergie, entrent donc bien dans le champ souhaitable d'une agence.

En l'absence d'autres observations,

Le conseil d'administration : valide les principes d'un rapprochement le plus intégré comme indiqué dans le rapport et autorise l'engagement de location de locaux complémentaires dans la limite du budget de location du Pays.

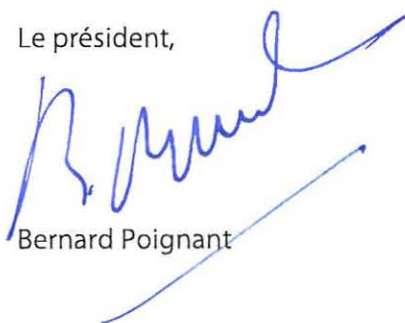
Sans opposition, et moyennant la réserve d'avis de la part du représentant de l'Etat, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune question n'étant sollicitée au titre des questions diverses et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h00.

Les participants étant invités à demeurer dans la même salle pour assister à l'intervention sur Bretagne à Grande Vitesse de M. Lahélec, vice-président de la région en charge des déplacements, en ouverture du conseil d'administration du Pays de Cornouaille.

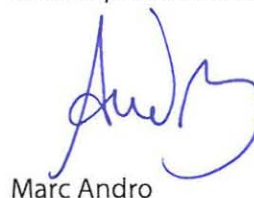
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et, en l'absence du secrétaire excusé, par le vice-président délégué.

Le président,



Bernard Poignant

Le vice-président délégué,



Marc Andro